

BILAN ACTIF

CFG AUDIT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/24	Valeurs nettes au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillag. indus				
Autres immobilisations corporelles	37 843	21 566	16 276	75
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	20 000	20 000		
Immobilisations financières				
Participations		1	-1	-100
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés/activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	500	255 160	-254 660	-100
Prêts				
Autres immobilisations financières	22 216	22 216		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	80 558	318 943	-238 385	-75
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	585 966	497 385	88 581	18
Autres	543 816	703 780	-159 964	-23
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	300 000	300 000		
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	559 952	280 116	279 836	100
Charges constatées d'avance	32 376	30 547	1 829	6
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 022 110	1 811 827	210 283	12
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	2 102 668	2 130 770	-28 101	-1

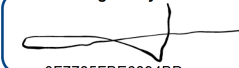
BILAN PASSIF

CFG AUDIT

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Valeurs au 31/12/24	Valeurs au 31/12/23	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 0)	300 000	300 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale	30 000	30 000		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	138 829	115 605	23 224	20
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	171 990	123 274	48 716	40
SITUATION NETTE	640 819	568 879	71 940	13
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	640 819	568 879	71 940	13
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr. et dettes aup. des établiss. de crédit	94 138	185 982	-91 844	-49
Emprunts et dettes financières diverses	24	24		
Avances et acptes recus sur cdes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	105 981	184 356	-78 375	-43
Dettes fiscales et sociales	454 109	381 359	72 750	19
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	18 299	43 584	-25 285	-58
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	789 300	766 610	22 689	3
TOTAL DETTES	1 461 849	1 561 891	-100 042	-6
Ecarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	2 102 668	2 130 770	-28 101	-1

CERTIFIÉ CONFORME A
L'ORIGINAL
Le GERANT

DocuSigned by:

0F7785FBE6894BD...

CFG AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 300 000 euros
Siège social : 10 rue Ernest Psichari
75007 PARIS
401 847 272 RCS PARIS

AGO DU 17/06/2025

**L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ.
LE 17 JUIN, A 09H00,**

Sur convocation de Monsieur Philippe **JOUBERT**, gérant, se sont réunis au siège social :

- Monsieur Philippe JOUBERT, gérant de la société, propriétaire de 9 508 parts, représentant 9508 voix
- Monsieur Sébastien INDUNI, propriétaire de 492 parts, représentant 492 voix
- La SARL BGSAP représentée par Augustin JOUBERT, propriétaire de 5 000 part, représentant 5 000 voix

SOIT UN TOTAL de 15 000 parts, représentant la totalité des parts sociales.

La séance est présidée par Monsieur Philippe **JOUBERT**.

L'ensemble des associés étant présents, Monsieur le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

Sont déposés sur le bureau de l'assemblée, à la disposition des associés présents

- copies des lettres de convocations
- exemplaire certifié conforme des statuts à jour de la société
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de 15 jours ayant procédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et affectation des résultats
- Approbation de ces conventions,
- Questions diverses

Le rapport du Président est lu, intégralement et oralement, par celui-ci.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole il est passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

Les associés approuvent le résultat 2024, soit 171 990.23 € et donnent quitus de sa gestion au gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

Les associés décident d'affecter le résultat comme suit :

- En « autres réserves » : 21 990.23 €.
- En dividende : 150 000.00 €

Les associés décident de distribuer 150 000 € de dividendes, soit 10 € par part sociale, comme suit :

- A Monsieur Sébastien Induni, soit 4 920 €
- A la SARL BGSAP : soit 145 080 €

Il est précisé que Monsieur Philippe Joubert renonce explicitement à son droit à dividende au profit de la SARL BGSAP, conformément à l'article 8 et 19 des statuts.

Monsieur Sébastien Induni opte pour le paiement de la flat-tax de 30 %.

Cette distribution de dividendes sera mise en paiement au cours du mois de novembre 2025.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :**Rappel des dividendes distribués**

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31 décembre 2023	3 281.64 €	0.00€	96 768.36 €
31 décembre 2022	0.00	0.00€	0.00
31 décembre 2021	19 680.00€	0.00€	580 320.00 €

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

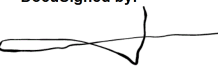
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant, par tous les associés présents.

Philippe JOUBERT

DocuSigned by:

 0F7785FBE6894BD...

Sébastien INDUNI

DocuSigned by:
SEBASTIEN INDUNI
 8D19D45237BF406...

BGSAP

Signed by:

 2549D18720A4403...